



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080415

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Mobilier urbain publicitaire et vélos en libre service.
Signature du marché. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au titre du renouvellement du marché relatif au mobilier urbain publicitaire, la Ville de Bordeaux a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré conjointement par la Direction des Espaces Publics et Déplacements Urbains, la Direction de la Communication et la Direction de la Voie Publique.

La tranche ferme de ce marché est constituée du dit mobilier urbain publicitaire :

- Petits mobiliers (2 m²) : 230 publicitaires, 20 non publicitaires, 40 mobiles
- Grands mobiliers (8 m²) : 70 unités
- Colonnes d'information culturelle (12 m²) : 10 unités

A l'instar de ce qui a été fait dans d'autres métropoles françaises, la Ville de Bordeaux a adossé à ce marché la mise en œuvre d'un service de vélos en libre service. Ce dernier sera le cas échéant exécuté en tranches conditionnelles.

La première des tranches conditionnelles devra être affermée au plus tard dans un délai de 12 mois après la signature du marché (les autres pouvant l'être ultérieurement). Ceci permettra à la ville de décider ou non de les retenir en fonction du dispositif que la CUB envisage pour sa part de mettre en œuvre.

Dans l'hypothèse où la Ville retiendrait tout ou partie des tranches conditionnelles, l'adossement de ce service à un contrat de mobilier publicitaire pourrait permettre à la Ville de compenser tout ou partie des coûts d'exploitation de ce nouveau service par les recettes générées par l'affichage publicitaire.

Afin de disposer d'un bon maillage de Bordeaux, il serait envisagé en tranche conditionnelle 1 de réaliser l'installation de 80 stations vélos et la mise à disposition de 800 vélos dans le centre ville, à savoir l'intérieur des cours, une bande de 400 m à 500 m au-delà et une partie de la Bastide.

Par tranches conditionnelles successives, ce périmètre pourrait être étendu au reste de la Ville :

- Tranche conditionnelle 2 : 40 stations complémentaires et 400 vélos
- Tranches conditionnelles 3 et 4 : 10 stations complémentaires et 100 vélos chacune
- Tranche conditionnelle 5 : 50 vélos complémentaires et 100 systèmes de fixation afin d'augmenter la capacité de stations existantes

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société DECAUX dans les conditions suivantes :

- redevance de la tranche ferme (affichage publicitaire) : 1 300 020 € HT/an (recette)
- montant de la TC1 : 2 040 000 € HT/an (dépense)
- montant de la TC2 : 992 000 € HT/an
- montant de la TC3 : 248 000 € HT/an
- montant de la TC4 : 248 000 € HT/an
- montant de la TC5 : 97 500 € HT/an

Ce marché sera conclu pour 12 ans à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 821 – article 61523.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE